

Rapport de la commission des Finances de l'économie et de l'administration du 1^{er} avril 2026

Rapporteur : Léo DUNKEL

DA 007 – 26.03 Garantie de loyer de la Ville de Vernier, de CHF475'000.00, pour une durée de 12 ans, en vue de la reprise du Pavillon Huma en cas de faillite de l'association Païdos

L'objet est introduit par le Conseiller administratif M. STAUB, qui indique qu'il s'agit d'une garantie que la Ville de Vernier accorderait dans le cas d'une potentielle reprise du loyer en cas de faillite de l'association Païdos. Ce dernier précise également qu'il s'agit d'un événement très improbable et que cette démarche est faite à titre formel.

M. KETTENACKER, chef du Service de la cohésion sociale, est également présent. Celui-ci informe qu'il s'agit d'une garantie inscrite dans les annexes du budget et que celle-ci couvrira le risque d'une potentielle faillite de Païdos. Il indique également que Païdos est à la recherche d'un local afin d'y mener au mieux ses activités de manière pérenne. En effet, la parcelle en question appartient à l'État de Genève et un accord du canton a été donné pour permettre son exploitation pendant une durée de douze ans, en la mettant à disposition de Païdos. Il précise également que des critères FINMA exigent la présence d'un tiers garant en cas de faillite de l'association. M. KETTENACKER insiste sur le fait que le risque de faillite est très faible en raison de la solidité de Païdos et du financement intercommunal inscrit dans la loi. Ensuite, il communique des informations générales concernant le contexte du sans-abrisme. Il explicite également le cadre politique de l'objet, à savoir la LAPSA (Loi sur l'aide aux personnes sans abri), et fournit des informations sur le dispositif actuel dans le canton.

La parole est donnée aux représentants de l'association Païdos, respectivement M. GUISAN, fondateur et co-président, ainsi que Mme SERAFIN, directrice des programmes. M. GUISAN informe les membres de la commission que Païdos a dû effectuer plusieurs déménagements de dizaines de personnes en peu de temps. L'association souhaite donc pérenniser son activité, notamment dans le cadre du travail mené avec la Ville de Vernier depuis de nombreuses années. Il rappelle également que Païdos existe depuis plus de 28 ans à Genève et qu'elle travaille sur la rupture du lien social durant l'enfance et l'adolescence. Jusqu'à présent, elle était basée à Châtelaine ainsi qu'au chemin de l'Écharpine et de Poussy. Ensuite, M. GUISAN présente plus en détail l'association, notamment son historique, son approche, les objectifs du programme HUMA et ses modalités d'accueil. À son tour, Mme SERAFIN indique qu'il existe des collaborations avec des entités verniolanes, telles que les Maisons de quartier, le SCS, le SEN ou encore le Foyer des Tattes.

Le président de la commission (SOC) remercie les intervenants de l'association et donne la parole aux commissaires.

Un commissaire (Le Centre–Vert'libéraux) demande s'il est possible de recevoir les comptes de Païdos pour les cinq dernières années. Il s'interroge également sur la provenance des subventions attribuées à l'association et sur le fait que cette demande, respectivement l'objet traité, ait déjà été adressée à une autre commune. Par la suite, il exprime son inquiétude concernant le regroupement, dans le secteur des Tattes, de personnes en situation délicate.

M. STAUB répond que, dans ce cas, selon le mécanisme de la LAPSA, ce sont les communes qui reçoivent les fonds puis les versent aux associations. La Ville de Vernier doit se porter garante puisque la parcelle se situe sur son territoire. Il insiste sur le fait que la santé financière de Païdos, le système de financement de l'activité ainsi que la valeur du bien permettent de réduire fortement les risques.

Un commissaire (LED) s'interroge sur la proportion de Verniolans accueillis.

M. STAUB répond qu'il est difficile de déterminer si une personne, par définition sans abri, est originaire de Vernier ou non.

Une commissaire (SOC) s'interroge sur la possibilité de réaffecter le bâtiment à d'autres fins en cas de faillite, et sur ce qu'il adviendrait concrètement dans ce cas.

M. STAUB répond que la Ville pourrait reprendre le bâtiment et poursuivre l'activité ou alors en confier l'exploitation à un autre acteur. En cas de non-poursuite de l'activité, d'autres entités à Vernier pourraient reprendre l'utilisation du bâtiment.

Une commissaire (MCG) se demande s'il est possible de voter sans disposer des comptes. M. STAUB répond que les comptes sont publics, mais qu'il s'engage néanmoins à les transmettre.

La DA 007 – 26.03, relative à la garantie de loyer de la Ville de Vernier, de CHF 475'000.– pour une durée de 12 ans en vue de la reprise du pavillon HUMA en cas de faillite de l'association Païdos, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED), 2 NON (2 UDC) et 4 abstentions (1 Le Centre-Vert/libéraux, 2 MCG, 1 PLR).